ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
2ème année
Mention Droit des affaires
Parcours Droit de la propriété intellectuelle

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au Président de l'Université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1er

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master
2ème année
Mention Droit des affaires
Parcours Droit de la propriété intellectuelle

est composée comme suit :
- Alexandra MENDOZA-CAMINADE, professeur des universités, président de la commission
- Hélène POUJADE, maître de conférences
- Julien DOUILLARD, maître de conférences
- Kamilia BENTAIEB, attaché temporaire d'enseignement et de recherche ministériel
- Diogo COSTA CUNHA, vacataire non fonctionnaire
- Claire DESPRES, attaché temporaire d'enseignement et de recherche ministériel
- Laisa FERREIRA, doctorant recherche sans enseignement
- Jonathan MENY, doctorant recherche sans enseignement
- Marceau MOINIER, doctorant recherche sans enseignement

Article 2
L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 25/04/2023

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

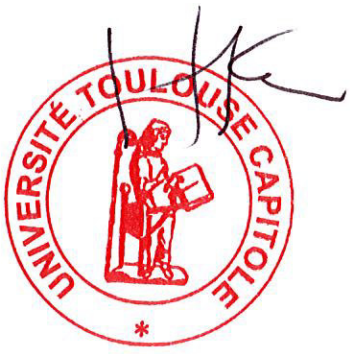

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr